

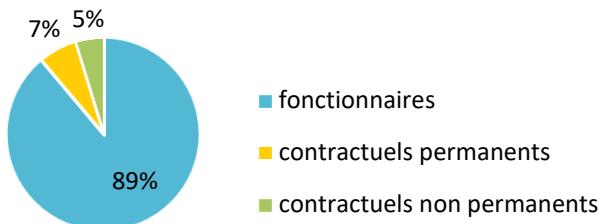
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE NORD REUNION

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Réunion.

Effectifs

→ **414 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > **368 fonctionnaires**
- > **27 contractuels permanents**
- > **19 contractuels non permanents**



→ **5 contractuels permanents en CDI**

→ **5 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité**

→ **Précisions emplois non permanents**

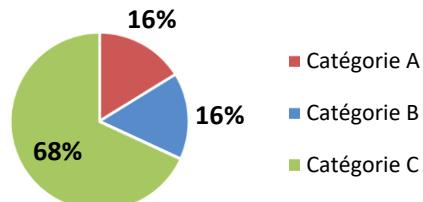
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

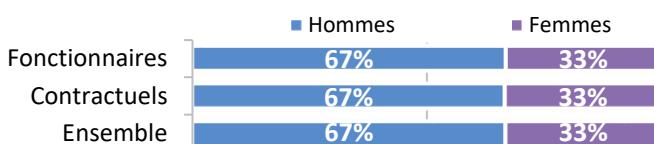
→ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	34%	11%	33%
Technique	54%	22%	52%
Culturelle	10%	63%	13%
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	2%	4%	2%
Total	100%	100%	100%

→ **Répartition des agents par catégorie**



→ **Répartition par genre et par statut**

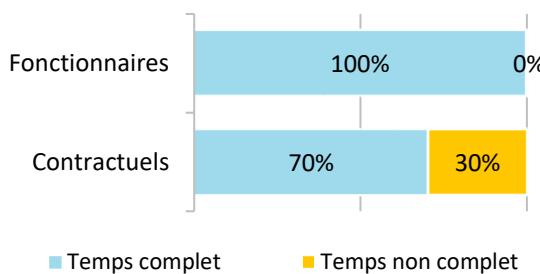


→ **Les principaux cadres d'emplois**

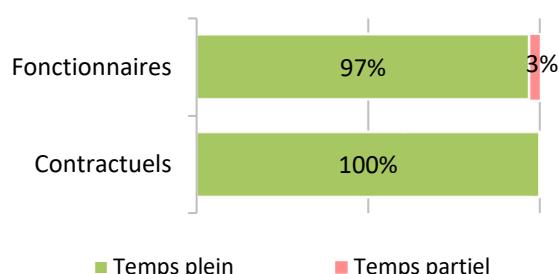
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	22%
Agents de maîtrise	19%
Adjoints techniques	18%
Ingénieurs	7%
Adjoints du patrimoine	7%

— Temps de travail des agents permanents

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



► La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	3%	47%

► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

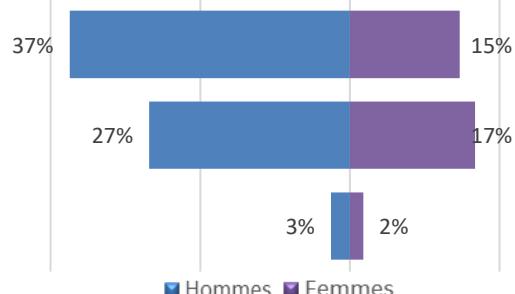
1% des hommes à temps partiel
7% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 50 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	50,68
Contractuels permanents	36,39
Ensemble des permanents	49,70
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	29,87

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré

► 401,67 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 366,93 fonctionnaires
- > 18,20 contractuels permanents
- > 16,54 contractuels non permanents

731 039 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



— Positions particulières

> 3 agents en disponibilité

- > 5 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 3 agents détachés au sein de la collectivité
- > 6 agents détachés dans une autre structure

Mouvements

- En 2024, 22 arrivées d'agents permanents et 15 départs

7 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
388 agents	395 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↘	-1,1%
Contractuels	↗	68,8%
Ensemble	↗	1,8%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	33%
Mutation	27%
Fin de contrats remplacants	13%
Mise en disponibilité	7%
Congé parental	7%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	82%
Voie de détachement	9%
Remplacements (contractuels)	9%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- 6 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

Aucune nomination concerne des femmes

- 2 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

- 193 avancements d'échelon et 20 avancements de grade

- 4 lauréats d'un examen professionnel nommés

Aucune nomination concerne des femmes

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

- 4 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	4	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	50%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	25%
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	25%

Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 16,71 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	171 768 188 €	Charges de personnel*	28 708 041 €	Soit 16,71 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	19 360 510 €
Primes et indemnités versées :	897 039 €
IFSE :	643 836 €
CIA :	124 834 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	127 591 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	246 173 €
Supplément familial de traitement :	111 021 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

611 620 €

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	87 215 €		53 690 €		s	43 986 €
Technique	83 218 €	s	51 684 €		s	43 333 €
Culturelle	63 072 €		36 008 €	39 468 €	36 883 €	s
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation					37 983 €	s
Toutes filières	83 280 €	s	50 325 €	40 261 €	42 750 €	22 051 €

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 4,63 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	4,69%
Contractuels sur emplois permanents	2,98%
Ensemble	4,63%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 5746 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	4 193 €	339 €	7%	4 861 €	351 €	7%	s			s		
Catégorie B	2 002 €	304 €	13%	1 983 €	332 €	14%	1 325 €	62 €	4%	364 €		
Catégorie C	865 €	344 €	28%	903 €	340 €	27%				170 €		

*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Cette année, 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

► En moyenne, 30 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 6,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,41%	1,78%	4,23%	0,13%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,21%	1,78%	7,77%	0,13%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,61%	2,24%	8,17%	2,35%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 76,1 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

► 10 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 2,4 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 252 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

20 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 90 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 90 % sont en catégorie C*

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

100 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 9 114 €

Coût par jour de formation : 91 €

DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

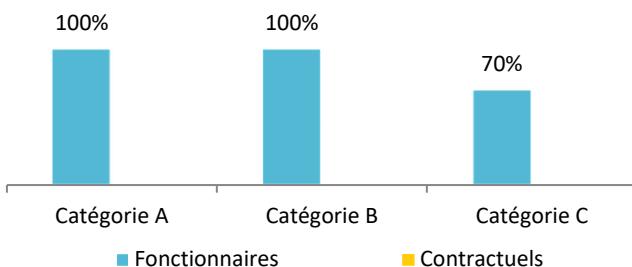
DOCUMENT DE PRÉVENTION

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est en cours d'élaboration

Formation

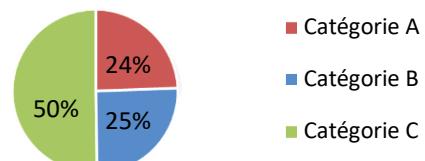
En 2024, 79,7% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



458 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

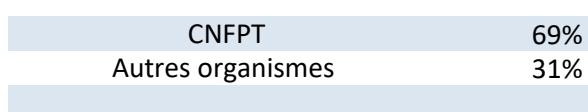


Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 1,2 jour par agent

Répartition des dépenses de formation



Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	111 736 €	13 771 €
Montant moyen par bénéficiaire	203 €	87 €

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

Comité Social Territorial

4 réunions en 2024 dans la collectivité
2 réunions de la F3SCT

— Précisions méthodologiques —

► 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

► 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.